



PRÉFET DE LA RÉGION MARTINIQUE

Fort-de-France, le 15 juillet 2013

Communiqué de presse

Accident mortel de la circulation sur la route de Dillon lors d'un « tirage »

Dimanche 14 juillet, en fin d'après-midi, vers 18h15, un motard non casqué circulant à grande vitesse sur la route de Dillon dans le cadre d'un tirage a heurté une voiture garée sur le bord de la route avant d'être projeté de l'autre côté du parapet central et de heurter un véhicule de spectateur arrêté en bord de chaussée. Il est décédé sur le coup.

Lors de cet accident, trois enfants qui assistaient au spectacle avec leur mère ont été blessés par des éclats.

Le Préfet assure la famille du motard de sa sympathie.

Il veut aussi souligner le très grand danger que représentent les tirages non seulement pour les conducteurs qui y prennent part, mais également pour les spectateurs qui y assistent. Dimanche, les conséquences de l'accident auraient pu être encore plus graves compte-tenu du nombre de personnes qui se trouvaient au bord de la route.

Le Préfet a demandé au directeur départemental de la sécurité publique de mettre en place systématiquement un dispositif de sécurité empêchant l'organisation de ces tirages, dans le prolongement des opérations déjà menées.

Par ailleurs, le principe de l'installation de deux radars fixes sur la RN9 pour contribuer à lutter contre ces tirages a été validé par la délégation interministérielle à la sécurité routière, sur proposition du préfet. Les études techniques sont en cours pour une mise en service dans les meilleurs délais. L'implantation de ces dispositifs sur d'autres tronçons routiers en Martinique a déjà montré son efficacité.

Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr